



# Présentation de l'Association Agricole des Douaniers du Maroc



## INTRODUCTION

Le Maroc est un pays en transition démographique, économique et sociale. Les défis auxquels il est confronté sont étendus. L'agriculture y occupe une place importante au plan socio-économique et environnemental.

L'agriculture au Maroc est un secteur stratégique pour l'emploi et pour la lutte contre la pauvreté, et déterminant des équilibres ou des déséquilibres de la société rurale. Elle est la principale source de revenus de la population rurale, ne lui en apporte cependant pas assez et elle ne peut pas, seule, résorber la pauvreté rurale.

Cependant, elle pourrait jouer un rôle d'entraînement pour l'émergence d'une « nouvelle ruralité », c'est-à-dire d'une économie rurale et agricole diversifiée soutenue par le développement de nouvelles relations fonctionnelles avec la ville.

Certes, Le Maroc dispose d'atouts forts pour s'inscrire avec succès dans la nouvelle ruralité du 21<sup>e</sup> siècle. L'accessibilité en cours de son espace rural (équipement en routes, eau, électricité) crée un nouveau contexte qui va changer les relations villes-campagne. L'agriculture, l'agroalimentaire, l'artisanat sont potentiellement susceptibles de se développer. Une urbanisation rurale est possible, et elle permettrait la création de nombreux emplois, notamment, dans les services. En plus d'un développement d'un tourisme intelligent en synergie avec l'agriculture est possible d'exister grâce à la qualité environnementale et patrimoniale de l'espace rural ainsi que les remarquables traditions d'hospitalité.

Sur le plan social, avec une société de plus en plus urbanisée, la ruralité reste présente dans les cultures et les coutumes marocaines. L'attachement à la terre demeure puissant, la pluie continue à avoir une importance considérable dans l'imaginaire collectif et les solidarités, et les liens, notamment familiaux, entre ruraux et urbains demeurent forts.

En outre, le Maroc est confronté au défi du renouveau sociétal et culturel de son agriculture. L'émergence d'une nouvelle génération de leaders agricoles et ruraux et l'éradication de l'analphabétisme dans les campagnes sont deux grands objectifs à atteindre pour le pays.

D'ailleurs depuis une dizaine d'années, un intérêt plus important pour le monde rural s'est exprimé avec :

- Le lancement de grands programmes d'équipement en services ruraux de base (eau, électricité, routes, etc.)
- Stratégie 2020 de développement rural (élaborée en 1999)
- Le lancement de l'Initiative nationale de développement humain (INDH)
- Le Plan Maroc Vert

Et dans le cadre de la poursuite du développement de ce secteur agricole, et 12 ans après la mise en œuvre du « Plan Maroc Vert », une nouvelle stratégie sous l'appellation « Génération Green 2020-2030 » est lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2020. Elle repose sur deux piliers : La considération de l'élément humain comme priorité dans tout pari de développement du secteur agricole et la poursuite de la dynamique du développement à travers la modernisation du secteur et l'émergence d'une nouvelle génération de « jeunes entrepreneurs agricoles ». En plus de la mise en place de moyens modernes visant la création de richesses, la diversification des opportunités d'emploi et la valorisation du milieu rural marocain.

Dans ce contexte, et en faisant adhérer un ensemble de personnes physiques à ces lignes directrices, l'Association Agricole des Douaniers du Maroc est créé en se proposant de contribuer à promouvoir une agriculture moderne.

## CREATION

Conformément aux résolutions de Dahir N° 376-58-1 promulgué en 3 Joumada 1ère 1378(15 Novembre 1958) réformé selon le Dahir chérifien n°206-02-1 promulgué en 12 Joumada 1ère 1423(23 Juillet 2002) se rapportant à la création des associations, l'Association Agricole Des Douaniers du Marocain été créée en 2021.

L'Association a été créée pour une durée indéterminée et n'a aucune caractérisation politique, syndicale ou religieuse. Elle est ouverte devant tous sans prendre en considération la couleur, la race ou l'adhésion.

## SIEGE

Le siège social de l'Association est établi à 24, rue Prince Sidi Mohamed, quartier Al-Rashad, Qaryat, Salé.

Le bureau d'accueil se trouve à l'adresse suivante : 34 avenue OQBA IBN NAFIAA 2eme étage, appartement numéro 3, Agdal-Rabat.

## COMPOSITION

L'Association se compose exclusivement de personnes physiques, douaniers, fonctionnaires, enseignants et des personnes de profession libérale qui doivent concourir à tout ou partie de l'objet défini par le statut de l'Association.

Les membres de l'Association constituent l'Assemblée Générale.

### Membres fondateurs

Les membres fondateurs de l'Association sont tous des cadres et responsables douaniers exerçants à la région Rabat-Salé-Kénitra.

Qualité	Nom	CIN	Naissance	Fonction	Nationalité
Président	TALAINI HICHAM	JB172255	1976	Douanier	Marocaine
Vice-Président	AMMARI AHMED	Z193731	1976	Douanier	Marocaine
Trésorier	BOUABID NAIMA	AB12752	1966	Douanier	Marocaine
Vice- Trésorier	OUCHKIR ABDELOUAHAD	UA64496	1982	Douanier	Marocaine
Secrétaire Général	MOUHIB ABDELILAH	BH139439	1972	Douanier	Marocaine
Vice- Secrétaire Général	ZINE ABDELHAKIM	AB115188	1974	Douanier	Marocaine
Conseillé	KOUIDER HICHAM	BH406565	1975	Douanier	Marocaine

## OBJET

Les objectifs de l'association s'inscrivent dans les principes, l'esprit et la philosophie du Plan Maroc Vert et de la nouvelle stratégie agricole « Génération Verte 2020-2030 », en plus de chercher à contribuer au développement social et économique durable par la coopération, la solidarité et les efforts fédérateurs entre ses membres pour servir l'intérêt public et atteindre les objectifs établis dans le statut, loin de tout but politique, religieux ou ethnique ou de toute autre activité incompatible avec les objectifs de l'Association.



## Association Agricole des Douaniers du Maroc

L'objet principal de l'Association est de stimuler les projets collaboratifs innovants dans le domaine de l'agriculture au Royaume du Maroc. L'objectif permanent est de faire émerger des idées, aider au montage des projets, suivre et soutenir les projets et aider à valoriser les résultats.

L'Association n'a pas de but lucratif et se donne pour objet de :

- Contribuer par tous les moyens possibles à mobiliser les ressources propres afin de se doter du patrimoine agricole
- Donner un avis sur les programmes agricoles et contribuer à l'élaboration de plans d'accompagnement d'activités dans le domaine agricole
- Soutenir des activités sociales et des manifestations agricoles au profit des petits agriculteurs
- Inclusion des petits agriculteurs dans les projets de développement menés par l'association
- Préservation de l'environnement et organisation d'ateliers pour l'agriculture et le reboisement
- La contribution effective aux ateliers de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain
- Organiser des séances de sensibilisation dans le domaine agricole au profit des groupes concernés
- Soutenir la recherche agronomique dans un cadre collaboration avec des institutions spécialisées pour atteindre la qualité dans le domaine agricole
- Soutenir tout ce qui contribuerait à la réalisation du développement rural

## ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

L'Association est administrée par un bureau composé de sept (07) membres.

Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour une durée de Quatre (04) années.

Le bureau élabore et conduit son propre programme d'activités, en accord avec les buts et les activités de l'Association. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et les programmes proposés, et également pour faire ou autoriser tout acte et opération permis à l'Association et qui n'entrent pas dans la compétence de l'assemblée générale.

Les attributions de ces membres sont définies comme suit :

- Le Président : assure l'exécution des décisions du bureau, ainsi que le fonctionnement normal de l'Association qu'il représente en justice, devant les pouvoirs publics, et dans tous les actes de la vie civile.
- Le vice-président : seconde le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.
- Le secrétaire général : est chargé de l'établissement des procès-verbaux du Bureau et de l'assemblée générale, de la correspondance, de la documentation, et d'une façon générale, assure la coordination et le suivi des décisions du bureau et des programmes d'activités de l'Association.
- Le secrétaire général adjoint : seconde le secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.
- Le trésorier tient les comptes et effectue les recettes et les dépenses conformément aux programmes de l'Association. Il donne quittance de toute somme reçue, et procède après autorisation du président aux opérations de paiement, de retrait, de transfert et d'aliénation.
- Le trésorier adjoint : seconde le trésorier dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.
- Conseillé est chargé du conseil juridique

## LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'Association se composent des :

- Cotisations et soutiens versés par les adhérents ;
- Contributions aux différentes prestations ou manifestations organisées par l'Association ;
- Dons et subventions publiques ou privés ;
- Revenus de son patrimoine ;
- Et, de manière générale, des autres ressources admises par la Loi.

Outre les moyens découlant de ses propres ressources, l'Association peut disposer de moyens humains, matériels ou immatériels mis à sa disposition par les membres ou des institutions partenaires. Dans ce cas, des conventions signées par le Président et approuvées par le Bureau de l'association fixent les modalités de la mise à disposition.

## LA GESTION ADMINISTRATIVE

Pour garantir une bonne organisation du travail afin d'avoir une rentabilité optimale du temps, une transparence et une crédibilité vis-à-vis des partenaires, l'Association a mis en œuvre un ensemble de processus qui produisent les résultats visés et constituent à ce titre les instruments de management.

Et ce en s'appuyant sur les technologies d'information et de communication et en adoptant un système d'information fiable. Ce système est composé d'un ensemble de procédures, outils et supports qui garantissent un flux d'informations en adéquation avec l'ampleur de l'activité de l'Association.

A titre d'exemple, l'Association dispose d'un site web (<https://www.ecologedouaniers.com/>) permettant la communication, l'échange et circulation d'informations entre les différents acteurs de l'Association :

- Les réunions périodiques
- Les correspondances
- Le bulletin de l'information
- Les rapports de progrès
- Les rapports financiers

## LES PARTIES PRENANTES, PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION

L'association évolue au cœur d'un écosystème regroupant l'ensemble des acteurs qui participent à la vie économique et sociale de la Région. C'est des acteurs intervenants dans le domaine du développement durable, de l'agriculture et le développement socio-économique.

- Autorités locales et régionales
- Institutions publiques
  - Centre Régional d'Investissement
  - Agence pour le Développement Agricole
  - Chambres d'Agriculture
  - Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
  - Agences du Bassin Hydraulique
  - Agences urbaines
- Ministères
  - Ministère de l'Intérieur

### Association Agricole des Douaniers du Maroc

- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire
- Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
- Entreprises
  - Banques & Assurances
    - Crédit Agricole du Maroc
    - Attijariwafa Bank
    - Crédit du Maroc
    - Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances
  - Prestataires (Bureaux d'Etudes, Entreprises des travaux, etc.)
  - L'Office chérifien des phosphates OCP
- Associations
- Principaux bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'environnement et du développement durable